

Compteur communicant Linky, Enedis vous informe

Le déploiement des compteurs Linky en quelques points :

Pourquoi les compteurs Linky sont installés ?

- En 2009, l'Union Européenne a défini l'ambition de déployer 80% des compteurs communicants à l'horizon 2020. En France, cet objectif a été réaffirmé dans le cadre de la loi sur la Transition Energétique pour une Croissance Verte d'août 2015.
- Cette mission a été confiée à Enedis, entreprise de service public, qui assure la distribution de l'électricité à 36 millions de foyers français au travers de l'entretien, la construction et la modernisation du réseau électrique. Ces nouveaux compteurs de nouvelle génération sont déjà installés dans de nombreux pays européens comme la Suède, l'Italie, la Finlande,...
- Essor des énergies renouvelables, développement de la mobilité électrique, évolution des modes de consommations, ... Le compteur Linky permet d'accompagner ces changements tout en garantissant la sûreté du système électrique local et national.

Qui est concerné par la pose du compteur ?

- Sont concernés par le nouveau compteur, tous les foyers et bâtiments disposant d'une puissance individuelle inférieure ou égale à 36kVA : particuliers, professionnels, entreprises, collectivités,

Linky, quels avantages pour les clients ?

De nouveaux services

- Le compteur Linky peut recevoir des ordres et envoyer des données sans l'intervention d'un technicien. Il permet ainsi d'effectuer des opérations à distance, sans prise de rendez-vous : relevés de la consommation, mise en service lors d'un déménagement, modification de puissance etc.
- Il améliore la qualité du service et offre plus de services aux clients :
 - factures sur consommations réelles et non plus estimées.
 - nouvelles offres tarifaires proposées par les fournisseurs d'électricité : par exemple des tarifs heures creuses le week end. Les anciens compteurs étant limités à 2 choix de tarifs possibles

Une consommation mieux connue pour être mieux maîtrisée

- Une autre évolution par rapport aux anciens compteurs concerne la maîtrise de sa consommation : Linky donne accès à sa consommation pour chaque client sur son ordinateur, son téléphone portable, sa tablette.
- Chaque client peut mieux connaître sa propre consommation la comparer avec celle d'autres consommateurs, adapter son comportement et ainsi réaliser des économies d'énergie.
- Selon l'Avis de l'ADEME de septembre 2018 les économies possibles avec Linky peuvent aller de quelques pourcents à 10% pour les plus gros consommateurs.

Un dépannage plus rapide

- Aujourd'hui, seul le réseau moyenne tension (allant des postes sources aux postes de distribution publique) est piloté à distance 24/24h par Enedis.
- En cas de panne sur le réseau basse tension (allant des postes de distribution publique aux compteurs), Enedis n'a pas l'information en direct ; c'est au client de prévenir le service dépannage.
- Avec Linky, Enedis pilote l'ensemble du réseau à distance. Les pannes sont identifiées et, selon le diagnostic, les clients sont rétablis à distance immédiatement ou une intervention de dépannage est déclenchée plus rapidement. De plus, en cas de surtension sur le réseau, le compteur coupe l'alimentation afin d'éviter d'éventuels dommages aux appareils électriques du logement.

Quels usages le compteur Linky va-t-il permettre ?

- La société et les consommateurs évoluent, demain la production et la consommation d'électricité se fera en partie en local au travers des énergies renouvelables et des véhicules électriques.
- De plus en plus de clients souhaitent produire et consommer leur électricité. Les compteurs actuels, installés pour certains il y a plus de 40 ans, ne sont pas capables de répondre à ces nouveaux usages. Par exemple la recharge des véhicules électriques en mode rapide (1 à 2h) équivaut à l'appel de puissance d'un immeuble entier ! Qui accepterait de voir son électricité coupée parce que ses voisins ont branché leur véhicule électrique ?
- Linky répond à cet enjeu actuel et futur de garantir la sûreté du système électrique et d'assurer la continuité d'alimentation pour tous tout en accompagnant ces nouveaux usages.

Que deviennent les anciens compteurs ?

- L'intégralité des compteurs remplacés est **recyclée et revalorisée par des entreprises de travail adapté et spécialisées** (ayant recours à des travailleurs en situation de handicap ou d'insertion).
- Pour les 2 millions de compteurs de Bretagne déposés, c'est l'entreprise de travail adapté **ECOTRI, filiale des Ateliers Fouesnantais, située à Fouesnant (29) qui assure ce recyclage.**
- L'ensemble des anciens compteurs sont recyclés soit 45 000 tonnes de matériels électriques et 7 000 tonnes d'emballage des nouveaux matériels qui sont dédiés au réemploi. Conformément à la directive DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), un objectif de 75% de valorisation est donné aux entreprises de recyclage.
- Le compteur Linky a été conçu pour avoir une durée de vie de 20 ans. Enedis a mis en place un système de qualification du matériel, à la fois par les fabricants et par Enedis, pour s'assurer de cette durée de vie de 20 ans. Le Linkylab, un laboratoire dédié à la qualification du matériel au sein d'Enedis, permet de réaliser jusqu'à 15 campagnes en parallèle pour dérouler 7 000 tests automatisés sur les matériels.

A noter que le système Linky est évolutif : le système d'information et les logiciels intégrés dans les compteurs pourront être mis à jour régulièrement.

Comment se passe l'installation ?

- **Des courriers**, précisant les coordonnées de l'entreprise de pose et le numéro vert d'assistance Linky : 0 800 054 659, **sont envoyés aux clients entre 30 et 45 jours avant la date de pose.**
- **L'entreprise de pose informe le client de son passage 25 jours au moins avant la date prévue.**
- L'entreprise est facilement identifiable grâce au logo « **Partenaire Linky** » sur les véhicules et badges d'identification. **L'opération de remplacement du compteur dure environ 30 minutes** avec une brève coupure d'alimentation en électricité et il est conseillé de débrancher les appareils électriques trop anciens. **Le compteur Linky est installé en lieu et place de l'ancien compteur.**
- La présence du client n'est nécessaire que lorsque le compteur est situé dans le logement. **Le déploiement du compteur Linky n'engendre ni travaux ni frais à la charge des communes ou des clients.**

Le refus du compteur est-il possible ?

- **Les refus sont rares et il n'existe pas de procédure pour refuser la pose.**
- Le déploiement des nouveaux compteurs est une **obligation légale**, inscrite au code de l'énergie. Dans le cadre de sa mission de service public, Enedis est tenue d'assurer le renouvellement des compteurs. De plus, Les clients sont engagés via leur contrat de fourniture d'électricité.
- En cas d'obstruction persistante à son changement, le client sera soumis à un « relèvement spécial » payant.
- Par ailleurs, pour des questions de sécurité, les techniciens Enedis, tout comme les sapeurs-pompiers du SDIS, doivent avoir accès aux compteurs.

Linky et la transition énergétique

- Ce **nouveau compteur est INDISPENSABLE à la transition énergétique** pour permettre l'essor des véhicules électriques, l'intégration des énergies renouvelables qui produisent de manière intermittente, le développement de l'autoconsommation, etc.
- Si Enedis ne modernise pas le réseau, aucun de ces nouveaux usages ne sera possible tout en garantissant l'alimentation en électricité du pays.

Linky et les incendies

- Les compteurs Linky ne prennent pas feu. A ce jour, Enedis n'a constaté aucun départ de feu lié à un défaut intrinsèque du compteur. Toutes les analyses réalisées lors d'incidents d'origine électrique, survenus dans les habitations équipées d'un compteur Linky, l'ont démontré formellement.
- Tout comme n'importe quel matériel électrique qu'Enedis installe chez les clients (disjoncteur, tableau électrique...), les compteurs sont testés, certifiés et homologués pour respecter les normes techniques et exigences de sécurité élevées. Tous les matériels installés par Enedis sont conçus à partir de matériaux spécifiques conformes à la réglementation « incendie » et fabriqués à partir de matériaux intégrant des retardateurs de flammes.

- Malheureusement, la question des incendies dépasse largement celle des compteurs électriques. Chaque année, l'ONSE (l'Observatoire Nationale de la Sécurité électrique) dénombre 200 000 incendies domestiques. Parmi eux, 50 000 sont d'origine électrique et 97% proviennent de l'installation intérieure du client.

Quel impact sur la santé ?

- Le compteur **Linky n'utilise pas d'ondes radio (radiofréquences) pour communiquer**. Afin de transmettre les données, Enedis utilise une technologie fiable et éprouvée depuis près de 50 ans : le **courant porteur en ligne**. Un signal circule simplement dans les câbles du réseau électrique basse tension pour transmettre des informations, à la différence du Wifi, des téléphones portables, des GPS, de la Radio FM, du Bluetooth qui, eux, communiquent dans l'air ambiant.
- Le compteur **Linky n'induit pas davantage de champs électromagnétiques que l'ancien compteur**. Il engendre même une exposition très inférieure à celle de la plupart des appareils électroménagers courants : Linky émet moins qu'une ampoule basse consommation ou qu'un grille-pain !
- Les études menées par les instituts indépendants tels que l'Agence nationale des **Fréquences (ANFR)**, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (**ANSES**) ou le Laboratoire National de métrologie et d'Essai (**LNE**) démontrent que le champ électro magnétique généré, mesuré à la sortie du compteur, là où son niveau est le plus fort, ne dépasse pas les 0,2 volts par mètre :
 - C'est bien en dessous du seuil des 87 volts définis par la norme européenne ;
 - C'est 140 fois moins qu'un réfrigérateur ou qu'un fer à repassé, qu'une ampoule, et que l'ensemble des appareils électrique de la maison.
- Concernant les concentrateurs, ces derniers utilisent pour communiquer ces derniers utilisent pour communiquer les technologies 2G (GPRS) ou 3G (UMTS) des opérateurs de téléphonie nationaux que sont Orange, SFR et Bouygues Telecom. La communication entre les terminaux de téléphonie mobile, les concentrateurs et les systèmes d'information d'Enedis s'opère une fois par jour et ne dure que quelques minutes.

Avant toute installation d'équipement, Enedis fait réaliser par le LNE des mesures pour vérifier que les concentrateurs sont bien conformes à la norme NF EN 5022 pour les appareils de classe B. Ces appareils sont définis comme étant destinés à être utilisés dans un environnement résidentiel. Les constructeurs, quant à eux, réalisent également les mêmes tests lors de la fabrication.

Pour plus d'informations sur le compteur Linky :

www.enedis.fr/compteur-communicant

 0 800 054 659 (gratuit)

* comme confirmé par :

- le rapport technique de l'ANFR (Agence National des Fréquences Radio) sur les niveaux des champs électromagnétiques créés par les compteurs Linky (mai 2016),
- le rapport d'expertise collective de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) : l'exposition de la population aux champs électromagnétiques émis par les « compteurs communicants » (décembre 2016).